



Invitation à l'Assemblée Générale

Vendredi 17 janvier 2020 à 20h00

Salle de l'Estran

*Venez nombreux
pour échanger et donner vos avis.*

Nous comptons sur vous

Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de bord :
 - Les nitrates : p. 2, 3
 - Les algues vertes : p. 3
 - Les pesticides : p. 3
- Les produits. phytosanitaires. : p. 4, 5
- Importance des haies et des talus : p. 6
- Élections municipales : p. 7, 8
- Les principales actions du (4^{ème} trim. 2019) : p. 9

Comité de rédaction :

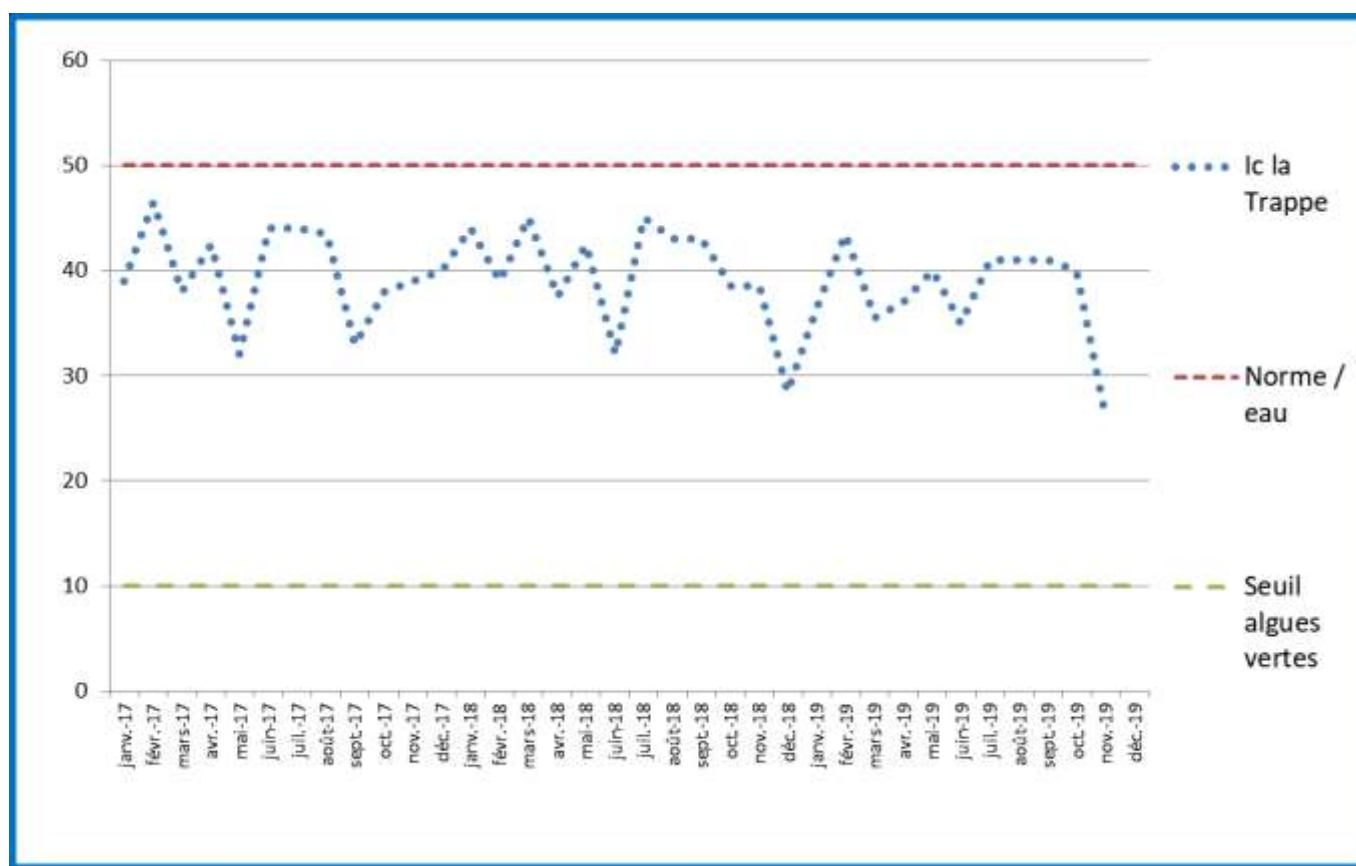
**Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Philippe Derouillon-Roisne
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h**

Meilleurs Vœux 2020!

Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Les nitrates

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janv. 2017 à nov. 2019



Les taux de nitrates du dernier trimestre sont toujours les plus faibles de l'année pour l'Ic.

Les pluies importantes des mois d'octobre et novembre accentuent la baisse des taux par la dilution des concentrations. Malgré cette baisse l'Ic reste une rivière avec des taux les plus élevés du département.

Cette situation est imputable au nombre élevé d'élevages sur le bassin de l'Ic et des épandages excessifs des rejets de ces élevages.

Malheureusement cette situation risque de ne pas s'améliorer : la peste porcine en Chine a fait flamber le prix du porc en France. Les éleveurs demandent à augmenter leur production avec la pollution qui en découle.

La dilution rapide des nitrates de ces derniers mois permet d'affirmer qu'une baisse significative des épandages des rejets d'élevage et d'azote minéral réduirait les flux d'azote des rivières et donc des algues vertes.

La première des actions à mettre en œuvre, et sans doute la plus efficace, est la réduction des épandages de lisiers et d'engrais azotés. Il faut limiter les apports d'engrais azotés aux besoins des plantes pour diminuer les reliquats d'azote après culture. Certains agriculteurs n'ont pas engagé cette démarche.

Les algues vertes

- Selon le CEVA (Centre d'Étude et de Valorisation des Algues) les échouages importants de cette année 2019 sont dus au peu de tempêtes en automne 2018 ainsi qu'à la grande luminosité du mois d'avril 2019. Il y a peu d'agriculture bio sur notre secteur (il y en a plus sur la région de Lannion).

- La solution avancée serait « le curatif préventif » : le ramassage « préventif » des algues vertes dès le début de l'année.

- On ne peut pas appeler cela du préventif. Il faut limiter les rejets d'azote pour arrêter le développement des algues vertes.

- L'usine de Launay Lantic, en 2018, a reçu 4 000 tonnes d'algues vertes. Actuellement il en a été réceptionné 10 000 tonnes pour 2019 et il en arrivait encore en octobre.

- Pour limiter les épandages de lisier la commune de Tréguidel s'est opposée à l'extension et création d'installations classées. Il n'en a pas été tenu compte par la Préfecture. Compte tenu du niveau élevé du cours du porc, il est à craindre que les demandes d'extension des élevages vont affluer sans réel prise en compte de l'environnement.

Les pesticides

Dans l'Ic, comme dans toutes les rivières du département, à chaque relevé, on retrouve plusieurs molécules de pesticides.

Dans le dernier relevé, 8 molécules ont été retrouvées dans l'Ic dont du glyphosate.

Au mois de juin 2019, une molécule interdite depuis 2008, le carbofuran a été retrouvée dans l'Ic. Sa très grande toxicité par ses effets neurotoxiques et perturbateurs endocriniens chez l'homme a justifié son interdiction depuis plus de 10 ans. Cette substance est très rémanente et persiste longtemps dans les sols. Il n'est pas possible de savoir si sa présence dans l'Ic résulte d'une utilisation récente ou de plusieurs années.

Les produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires ou pesticides sont des molécules chimiques pour la plupart artificielles. Elles sont étudiées pour tuer les mauvaises herbes (herbicides), les insectes (insecticides), les limaces (molluscicides), les champignons (fongicides).

Quelques-unes ont des molécules chimiques d'origine naturelle comme la bouillie bordelaise.

Au 1^{er} octobre 2019 il y a 1813 produits phytosanitaires de commercialisés en France dont 305 autorisés en agriculture biologique.

Tous ces produits ont un effet toxique significatif sur la santé humaine et l'environnement. Outre l'effet toxique de chaque molécule, des « effets cocktail » ou des expositions prolongées, même à faible dose peuvent générer des effets sur l'homme et l'environnement.

Certains provoquent des cancers ou des maladies neurologiques.

Comment sont-ils mis en œuvre ?

Plus de 90% sont épanchés par les agriculteurs avec de pulvérisateurs installés à l'arrière de tracteurs. Les produits actifs sont dilués dans l'eau dans des réservoirs de plusieurs centaines de litres. Le nombre de passages varie selon les cultures. Il peut aller jusqu'à 30 pour les pommiers.

Quelle distance des habitations pour les traitements : 3, 5, 10, 150 m ?

Les distances de 3, 5 et 10 m des habitations pour autoriser les épandages de produits phytosanitaires paraissent dérisoires quand on voit le nuage de produits phytosanitaires lors des épandages. La puissance du vent influence fortement la dispersion des produits phytosanitaires. Une partie des micros gouttes pulvérisées n'atteignent pas la végétation qu'elles doivent traiter et peuvent se redéposer à des distances de plusieurs centaines de mètres véhiculées par des poussières fines de la pollution atmosphérique. Les herbicides appliqués au printemps sur des sols quasiment nus se retrouvent dans les cours d'eau.

La distance demandée par les services de l'État dépendra de la dangerosité des produits épanchés et du type de cultures ; plus importantes pour les cultures hautes comme la vigne, les pommiers et réduite pour les cultures basses comme les céréales. L'ANSES vérifie en permanence la toxicologie des produits phytosanitaires et évalue la toxicologie à 3,5 et 10m. Dès que la toxicologie de référence est dépassée et met en évidence un risque pour la santé, le produit est retiré. Il ne se passe pas un mois sans qu'un produit soit retiré et que d'autres produits toxiques les remplacent

On peut quand même s'étonner que ces produits soit en vente.

Réduire de moitié l'utilisation des pesticides en 2025 :

Le gouvernement a nommé M. Pierre-Étienne BISCH pour mettre en œuvre un plan d'action afin d'atteindre cet objectif.

Il aurait dû être atteint en 2018. Tous les gouvernements ces dernières années ont pris un tel engagement, sans jamais l'atteindre. Quel échec !

Des chercheurs seront chargés d'identifier des voies alternatives aux produits phytosanitaires : l'agroécologie, le biocontrôle, la génétique, et la prophylaxie (moyens médicaux pour empêcher l'apparition des maladies) ; pour permettre de cultiver autrement.

L'indicateur **NODU** (nombre de doses unités) a été mis en place pour suivre le recours aux pesticides. Les doses de substances actives présentes dans les produits varient considérablement selon leur efficacité ; cet indicateur permet de les comparer. Il permettra de s'assurer que l'objectif sera atteint.

Un autre indicateur permet de suivre les ventes **déclarées de substances actives par les distributeurs**. Ces ventes sont enregistrées au code postal du siège social de l'exploitation, qui n'est pas toujours le lieu d'utilisation des produits ; les valeurs enregistrées dans les agglomérations peuvent être surestimées. Les achats effectués à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Une carte de France a été établie par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, l'environnement et du travail).

À titre d'information nous mettons ci-après les tonnages vendus en 2017 pour quelques codes postaux :

22680 : Étables-sur-Mer : 332 kg

22410 : Saint-Quay-Portrieux, Tréveneuc : 2 991 kg

22590 : Pordic, Trégomeur : 4 965 kg

22170 : Boquého, Bringolo, Châtelaudren, Lanrodec, Plélo, Plerneuf, Plouagat, Plouvara, Saint-Jean-Kerdaniel : 16 911kg

Avec ce suivi on peut appréhender le tonnage important vendu localement. Pour apprécier plus finement ce suivi il serait nécessaire d'avoir les ventes par commune (avec le code Insee de chaque commune) rapporté à la SAU (Surface Agricole Utile).

Dans les Côtes d'Armor, on trouve des herbicides dans pratiquement tous les cours d'eau dont 30% de glyphosates. On retrouve des molécules dites actives sous la même forme que le produit utilisé sur les cultures mais aussi sous forme de métabolite, molécules de dégradation des molécules actives comme l'Ampa résultant de la dégradation du glyphosate. Ces molécules actives et métabolites sont susceptibles de contaminer l'eau distribuée au consommateur. Plus grave, en Bretagne les ventes de glyphosate ont progressé de 10% entre 2017 et 2018. Cette molécule fait l'objet d'un suivi particulier. Il doit être interdit en 2021 à la demande du Président de la République.

Le glyphosate a été mis sur le marché en 1974 par l'américain Monsanto et racheté depuis par l'allemand Bayer. C'est un herbicide puissant, non sélectif, agissant sur toutes les feuilles. C'est le plus vendu dans le monde. Il est tombé dans le domaine public en 2000 et d'autres entreprises agrochimiques l'incorporent dans leurs produits.

En mars 2015 le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), rattaché à l'OMS a rendu un avis classant le glyphosate comme « probablement cancérigène ». Cela signifie qu'il présente des caractéristiques physico-chimiques susceptibles d'être à l'origine de cancer. Le risque de déclencher un cancer dépend de plusieurs facteurs : la durée d'exposition, son intensité

L'importance des haies et talus :

Les haies et les talus sont un moyen efficace pour freiner l'écoulement de l'air et la migration des produits phytosanitaires. En outre, ils ralentissent l'écoulement de l'eau, limitent l'érosion des terres (et l'envasement des ports, Binic, Le Légué...), ils captent le CO2 et permettent de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et surtout ils développent la biodiversité. Ils font renaître la vie.

Nos élus locaux ne peuvent-ils pas impulser cette démarche, tout au moins le long des routes et chemins.

Dans le questionnaire (voir page N°7 de ce bulletin) que nous proposerons à chaque liste de candidats aux élections municipales nous demandons des réponses à ce sujet

Une évolution du modèle agricole est indispensable. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'impact des produits chimiques sur la santé. La demande en produit biologique est de plus en plus forte ; souhaitons que cette demande soit prise en compte par le monde agricole.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'association a souhaité connaître les engagements que chaque liste candidate aux élections municipales prenait dans le domaine de l'environnement.

Nous vous présentons ci-après ce questionnaire :

« Mesdames et messieurs les candidats aux élections municipales,

Nous vous sollicitons pour répondre aux questions liées à la protection de l'environnement sur notre territoire.

Questions de l'Association « De la Source à La Mer » aux candidats aux élections municipales de 2020 :

L'association « De La Source à La Mer » s'est volontairement limitée à quelques questions sur la qualité des eaux brutes, de l'eau potable, des eaux de baignade, sur les eaux usées et sur le respect de la Loi Littoral (pour les communes du bord de mer), sur le PLU ou le PLUi et sur la restauration collective.

1- Dans votre commune, y aura-t-il un(e) adjoint(e) en charge de l'environnement ?

2- Mettrez-vous en place une commission « environnement » ouverte aux associations environnementales ?

3- Dans le cadre des compétences « eau et assainissement » des collectivités, êtes-vous prêts à rendre compte publiquement de l'action des élus de votre commune, chaque année, au cours de votre mandat ?

3-1- Plusieurs communes sont alimentées en eau potable par l'eau du Gouët (usine de Saint-Barthélémy). Cette alimentation en eau potable est vulnérable en qualité et en quantité ; en période de sécheresse l'alimentation en eau potable est difficile. Envisagez-vous, avec l'intercommunalité, de mettre en service des ressources complémentaires offrant des garanties en qualité et quantité (exemples : réouverture de la prise d'eau de l'Ic et recherche d'eau souterraine...) ?

3-2- L'assainissement des eaux usées n'est pas toujours optimal. Quel est votre programme d'action pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans votre commune ?

4- La protection de l'eau est importante pour notre territoire.

4-1- Mettrez-vous en place un groupe communal « bocage » ? Envisagez-vous d'intégrer un schéma directeur d'implantation de talus et de haies dans le PLU ou le PLUi de votre commune avec un programme annuel de réalisation et de suivi pour ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement vers les cours d'eau ?

4-2- Êtes-vous prêts à impulser une politique d'entretien des berges, des cours d'eau et la mise en place de protections enherbées ou arbustives avec un développement de prairies permanentes et pérennes ?

4-3- Si ce n'est pas déjà fait, êtes-vous prêts à recenser les zones humides et à les intégrer dans les PLU ou PLUi ?

5- Les pesticides sont néfastes pour la santé. Êtes-vous prêts à ne plus faire utiliser ces produits par les services techniques en tous lieux sur votre commune ?

6- La qualité des eaux de baignade n'est pas excellente sur nos côtes. Envisagez-vous de tout mettre en œuvre pour identifier les sources de pollution et de réaliser les actions nécessaires à une reconquête de la qualité des eaux de baignade ?

7- Les algues vertes se développent sur les plages des communes du bord de mer en quantité plus ou moins importante selon les années. Êtes-vous prêts à donner un avis défavorable à toute demande de création ou d'extension d'élevage industriel (au-delà de 2000 porcs à l'engraissement, de 200 vaches et de 40 000 emplacements volailles) ?

8- La Loi Littoral s'applique aux communes du bord de mer. Si c'est le cas de votre commune, êtes-vous prêts :

8-1- à interdire toute construction dans la bande des 100 m.?

8-2- à limiter l'urbanisation comme le prévoit la loi dans la bande dite « proche du littoral » ?

8-3- à intégrer des coupures d'urbanisation ?

8-4- à intégrer ces dispositions dans le PLU ou PLUi ?

8-5- à protéger les zones agricoles et naturelles face à la pression foncière en conservant ces zones dans leur intégralité.

8-6- Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter l'artificialisation des sols ?

9- Êtes-vous prêts à vous engager sur un chiffre précis des produits bio et locaux utilisés pour la restauration collective sur votre territoire ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces questions et comptons sur vos réponses.

Recevez nos respectueuses salutations. »

Pour l'association, la Présidente, Joëlle Le Guern, »

Ce questionnaire sera envoyé aux listes candidates aux élections de : Binic - Étables-sur-Mer, Lantic, Plérin, Plourhan, Plouvara, Pordic, Saint-Quay-Portrieux, Trémuson, Tréméloir, Tréveneuc.

Nous restituerons les réponses des listes élues.

Les principales actions du 4ème trimestre 2019

1 - Préparation des questionnaires sur les sujets environnementaux qui seront envoyés aux différentes listes de notre territoire avec une demande de réponses. Voir bulletin pages 7,8.

2 – Participation à la CLE (commission locale de l’eau du SAGE de la Baie de St-Brieuc) :

- ✚ Présentation du bilan 2018,

- ✚ Point sur les marées vertes dans la baie de St-Brieuc en juin et juillet 2019.

3 – Participation à l’assemblée générale des riverains de l’aéroport de Trémuson : contre le circuit moto sur une partie des terrains de l’aéroport.

4 – Préparation de nos sorties scolaires « au fil de l’lc » au Moulin Doualan en Lantic pour l’année 2020.

- ✚ En partenariat avec SB2A, Eaux et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

5 - Participation à la première réunion de présentation du projet du PLUi (Plan local d’urbanisme intercommunal), de SB2A (Saint-Brieuc Armor Agglomération).

6 - Participation à la réunion du COMOP (Comité Opérationnel du Plan de Lutte contre les algues vertes) de la CLE (Baie de Saint-Brieuc).

7 - Participation à la première réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Brieuc) à Hillion.

Association « De La Source à La Mer »

Intervenir auprès des élus et des responsables pour préserver la qualité de la vie, sauvegarder l'intégrité de l'environnement, supprimer toutes les pollutions et obtenir une eau consommable sans risque. (Association créée en décembre 1995)

BUREAU 2019 (vote du CA du 8 mars 2019)

Présidente :	Joëlle Le Guern		
Vice-présidents :	Daniel Domalain	Michel Le Bolloc'h	
Secrétaire :	Pascale Guillou	Secrétaire adjointe :	Mie-Thérèse Bouilly
Trésorière :	Françoise Heurtel	Trésorière adjointe :	Françoise Villanné
Conseiller technique :	Marcel Le Floc'h	Conseiller technique maritime et urbanisme :	Michel Le Bolloc'h
Communication, site internet	Régis Dulin		

Pour poursuivre nos actions et réaliser nos projets un soutien financier est indispensable. La cotisation annuelle est de 15,00 euros pour 2019

L'association ne demande pas de subvention et ne perçoit pas de subvention de collectivités.

Déduction fiscale : 66% de vos versements à l'association sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, la cotisation de 15,00€ coûte réellement 5,25 €.

La Présidente,

Joëlle Le Guern

 : 02 96 73 65 25

✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....✂.....

Nom : **Prénom :**

Adresse :

C. P. : **Ville :**  :

E-mail :@..... **Signature :**

Renouvellement : **Nouvelle adhésion :**

Joindre un chèque de 15,00 euros à l'ordre de l'association « De la Source à la Mer » ou un don libre de

- À renvoyer à l'adresse suivante : Association « De la Source à la Mer » :

Présidente : 18, rue de la Croix Rouge 22520 BINIC ou **Trésorière :** 12, rue des Doudelins 22520 BINIC

- Email : delasourcealamer@orange.fr

Bulletin édité par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE